

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de D : **66 206 341**, un actif net de D : **66 022 812** et un bénéfice de la période de D : **819 011**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 31 mars 2019, conformément au système comptable des entreprises.

Observation

- a) Un abonnement de la décote sur la ligne BTA 5,5% octobre 2018 a été opéré indûment entre la date de remboursement de la ligne soit le 12 octobre 2018 et la date d'arrêté au 31/03/2019 pour un montant total de 3 527 dinars. Cet abonnement a eu pour effet une majoration de la valeur liquidative au 31 Mars 2019 de 6 Millimes.
- b) Nous attirons l'attention sur la note 2-2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérfications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au paragraphe 2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent pas détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.
- Les placements monétaires et les disponibilités enregistrent au 31 Mars 2019, 29.11% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
Au 31 mars 2019
(Unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	46 884 433	49 475 030	52 572 161
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 263 076	2 113 402	3 215 817
b- Obligations et valeurs assimilées		43 621 357	47 361 628	49 356 344
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		19 271 866	20 656 945	12 422 431
a- Placements monétaires	3 - 2	10 465 156	12 968 514	9 928 806
b- Disponibilités	3 - 3	8 806 711	7 688 431	2 493 625
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	50 041	-	-
TOTAL ACTIF		66 206 341	70 131 975	64 994 592
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	131 817	134 012	152 637
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	51 712	45 871	41 266
TOTAL PASSIF		183 529	179 883	193 903
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 7	62 315 452	66 555 123	61 862 506
CP- 2 Sommes distribuables		3 707 360	3 396 969	2 938 183
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 954 986	2 679 318	383
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3 - 8	752 374	717 651	2 937 800
ACTIF NET		66 022 812	69 952 092	64 800 689
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		66 206 341	70 131 975	64 994 592

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2019
(Unité: Dinars tunisiens)

		Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Exercice 2018
	Notes			
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	684 286	634 891	2 792 853
a- Dividendes		-	-	71 882
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		684 286	634 891	2 720 971
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	200 073	185 397	1 094 346
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		884 358	820 288	3 887 199
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	131 817	134 012	587 569
REVENU NET DES PLACEMENTS		752 541	686 276	3 299 630
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	30 849	26 963	122 083
RESULTAT D'EXPLOITATION		721 693	659 313	3 177 547
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		30 681	58 338	- 239 747
SOMMES DISTIBUABLES DE LA PERIODE		752 374	717 651	2 937 800
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 30 681	- 58 338	239 747
* Variation des +/- values potentielles sur titres		75 220	24 933	40 688
* +/- values réalisées sur cession des titres		22 098	2 165	31 561
* Frais de négociation des titres		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		819 011	686 411	3 249 796

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2019
(Unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Exercice 2018
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a- Résultat d'exploitation	721 693	659 313	3 177 547
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	75 220	24 933	40 688
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	22 098	2 165	31 561
d- Frais de négociation des titres	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	2 605 717
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions	10 294 129	17 752 707	46 235 948
* Capital	9 738 500	16 955 800	44 541 700
* Régularisation des sommes non distribuables	18 401	9 057	30 334
* Régularisation des sommes distribuables	537 228	787 850	1 663 914
b- Rachats	9 891 017	13 444 043	47 036 355
* Capital	9 385 200	12 873 500	45 190 800
* Régularisation des sommes non distribuables	16 074	5 492	33 137
* Régularisation des sommes distribuables	489 743	565 051	1 812 418
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 222 123	4 995 075	- 156 328
AN 4 - Actif net			
a- En début de période	64 800 689	64 957 018	64 957 018
b- En fin de période	66 022 812	69 952 092	64 800 689
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	617 757	624 248	624 248
b- En fin de période	621 290	665 071	617 757
VALEUR LIQUIDATIVE	106,267	105,180	104,897
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,30%	1,08%	4,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/03/2019

(Unité Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, de type distribution promue par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008. Sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2019 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date d'acquisition de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor (BTA) sont valorisés comme suit :

- * Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- * A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2019.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations et valeurs assimilées		42 240 250	43 621 357	65,89%	66,07%	
Titres émis par le Trésor		4 300 000	4 560 197	6,89%	6,91%	
BTA 6,5% JUIN 2025	5 000	4 300 000	4 560 197	6,89%	6,91%	
Titres émis par des sociétés		37 940 250	39 061 159	59,00%	59,16%	
AMEN BANK 2011/1	20 000	600 000	615 001	0,93%	0,93%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5 000	199 850	204 219	0,31%	0,31%	
AMEN BANK SUB 2017-1	10 000	1 000 000	1 055 601	1,59%	1,60%	
AMEN BANK SUBORDONNE 2016-1	20 000	2 000 000	2 043 068	3,09%	3,09%	
ATB SUB 2017	10 000	1 000 000	1 003 363	1,52%	1,52%	
ATL 2013/1	20 000	800 000	841 016	1,27%	1,27%	BBB
ATL 2013-2	5 000	200 000	204 324	0,31%	0,31%	BBB
ATL 2015-2	10 000	400 000	402 301	0,61%	0,61%	BBB
ATL 2016 -1	10 000	600 000	627 419	0,95%	0,95%	BBB
ATL 2018-1	10 000	1 000 000	1 046 935	1,58%	1,59%	BB
ATL SUB 2017	15 000	1 500 000	1 543 374	2,33%	2,34%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	600 000	614 889	0,93%	0,93%	
ATTIJARI LEASING 2016 -1	10 000	600 000	624 756	0,94%	0,95%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2	20 000	2 000 000	2 009 979	3,04%	3,04%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	10 000	1 000 000	1 058 964	1,60%	1,60%	BB-
BH 2009	5 000	230 500	232 937	0,35%	0,35%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10 000	285 000	296 766	0,45%	0,45%	BBB-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	10 000	285 000	300 186	0,45%	0,45%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	15 000	1 500 000	1 602 113	2,42%	2,43%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	5 000	500 000	534 038	0,81%	0,81%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	15 000	1 500 000	1 501 786	2,27%	2,27%	
BNA SUB 2017-1	10 000	1 000 000	1 051 299	1,59%	1,59%	
BNA SUB 2018-1	10 000	1 000 000	1 042 312	1,57%	1,58%	

BTE 2016	10 000	600 000	606 423	0,92%	0,92%	
CHO-2009	2 000	25 000	25 398	0,04%	0,04%	BIAT
CIL 2014-2	5 000	100 000	101 016	0,15%	0,15%	BBB-
CIL 2018/1	10 000	1 000 000	1 017 192	1,54%	1,54%	BBB-
CIL-2016-1-7.5%-5ANS	10 000	600 000	631 562	0,95%	0,96%	BBB-
Hannibal LEASE SUB 2015-1	2 000	80 000	84 536	0,13%	0,13%	BB
Hannibal LEASE 2015-1	5 000	200 000	204 298	0,31%	0,31%	B
Hannibal LEASE 2015-2	5 000	200 000	200 134	0,30%	0,30%	BB
Hannibal LEASE 2016-1	10 000	600 000	627 867	0,95%	0,95%	BB
Hannibal LEASE 2016-2	20 000	2 000 000	2 042 670	3,09%	3,09%	BB
Hannibal LEASE 2017-3	15 000	1 500 000	1 517 630	2,29%	2,30%	BB
Hannibal LEASE 2018-2	5 000	500 000	504 018	0,76%	0,76%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	10 000	1 000 000	1 068 317	1,61%	1,62%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	2 500	250 000	267 079	0,40%	0,40%	BB
MODERN LEASING 2012	25 000	500 000	502 992	0,76%	0,76%	BBB
STB 2010/1 (B)	10 000	399 700	400 117	0,60%	0,61%	
Tunisie Leasing 2017-1	2 000	2 000 000	2 101 892	3,17%	3,18%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-2	10 000	1 000 000	1 009 346	1,52%	1,53%	BBB+
TL SUB 2018	20 000	2 000 000	2 030 964	3,07%	3,08%	BBB-
Tunisie Leasing SUB 2016	10 000	600 000	603 098	0,91%	0,91%	BB+
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	200 000	202 532	0,31%	0,31%	BBB
UBCI 2013-1	10 000	400 000	418 183	0,63%	0,63%	
UIB 2011-1 catégorie B	20 000	1 300 000	1 339 132	2,02%	2,03%	
UIB 2012-1	20 000	285 200	288 390	0,44%	0,44%	
UIB SUBORDONNE 2016	10 000	600 000	608 272	0,92%	0,92%	
UNIFACTOR 2015	5 000	200 000	201 454	0,30%	0,31%	BB
TITRE OPCVM		3 190 663	3 263 076	4,93%	4,94%	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	30 944	3 190 663	3 263 076	4,93%	4,94%	
Total		45 430 913	46 884 433	70,82%	71,01%	

La valeur des BTA au 31/03/2019 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 3 527 dinars provenant de l'abonnement à tort de la décote sur la ligne BTA 5.5% octobre 2018 remboursée totalement à la date du 12 octobre 2018.

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **10 465 156** dinars au 31-03-2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif	Emetteur
CD010319/100419ML (10% ;40j)	1 486 813	1 497 033	2.26%	MODERN LEASING
CD010319/100419TJL (10.7% ;40j)	1 981 201	1 995 770	3.02%	ATTIJARI LEASING
CD010319/100419UF (10% ;40j)	1 982 418	1 996 044	3.02%	UNION DE FACTORING
CD190319/180419UF (10% ;30j)	1 986 777	1 992 507	3.01%	UNION DE FACTORING
CD260319/250419ML (10% ;30j)	1 490 083	1 492 066	2.26%	MODERN LEASING
CD270319/260419UF (10% ;30j)	1 490 083	1 491 736	2.25%	UNION DE FACTORING
Total	10 417 374	10 465 156	15.82%	

3-3 Disponibilité

Le solde de ce poste s'élève à **8 806 711** dinars au 31-03-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2019	31.03.2018	31.12.2018
Dépôts à vue	8 806 711	7 688 431	2 493 625
Total	8 806 711	7 688 431	2 493 625

3-4 Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **50 041** dinars au 31-03-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2019	31.03.2018	31.12.2018
Retenue à la source sur BTA juin 2025	50 041	0	0
Total	50 041	0	0

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **131 817** dinars au 31-03-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2019	31.03.2018	31.12.2018
Rémunération du gestionnaire à payer	23 262	23 649	26 936
Rémunération du distributeur à payer	108 555	110 363	125 701
Total	131 817	134 012	152 637

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2019 à **51 712** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2019	31.03.2018	31.12.2018
Jetons de présence	18 699	18 120	15 000
Redevances CMF à payer	5 694	5 582	6 206
Etat retenues à la source	-	85	85
Honoraires CAC à payer	23 809	22 162	18 789
TCL à payer	335	1 272	1 186
Autres charges AGO amortis *	3 175	-1 350	-
Total	51 712	45 871	41 266

- * L'abonnement des charges d'AGO au 31/03/2018 fait ressortir un solde 1 218 Dinars, les frais réellement engagés au 31/03/2018 sont de l'ordre de 2 568 Dinars. Le solde correspond aux frais payés mais non encore constatés parmi les charges.

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2019 au 31-03-2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018	
Montant	61 862 506
Nombre de titres	617 757
Nombre d'actionnaires	892
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	9 738 500
Nombre de titres émis	97 385
Rachats effectués	
Montant (nominal)	-9 385 200
Nombre de titres rachetés	-93 852
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	75 220
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	22 098
Frais de négociation de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	2327
Capital au 31-03-2019	
Montant	62 315 452
Nombre de titres	621 290
Nombre d'actionnaires	841

3-8 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2019 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	3 177 547	-239 747	2 937 800
Exercice en cours	721 693	30 681	752 374

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Mars 2019 la somme de **684 286** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2019 au 31/03/2019	01/01/2018 au 31/03/2018	01/01/2018 Au 31/12//2018
Revenus des BTA	62 013	152 949	574 867
Revenus des titres OPCVM	-	-	71 882
Revenus des obligations	622 273	481 891	2 146 104
TOTAL	684 286	634 891	2 792 853

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Mars 2019 la somme de **200 073** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2018 Au 31/03/2018	01/01/2018 Au 31/12//2018
Intérêts des placements à termes	9 472	5 342	19 824
Intérêts des certificats de dépôts	190 601	180 055	1 074 522
Total	200 073	185 397	1 094 346

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Mars 2019 à **131 817** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2018 Au 31/03/2018	01/01/2018 Au 31/12//2018
Rémunération du gestionnaire	23 262	23 649	103 689
Rémunération du distributeur	108 555	110 363	483 880
Total	131 817	134 012	587 569

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Mars 2019 à **30 849** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2018 Au 31/03/2018	01/01/2018 Au 31/12//2018
Redevances CMF	15 508	15 766	69 126
Honoraires commissaires aux comptes	5 019	5 034	20 371
Jetons de présence	3 699	3 120	15 000
Autres charges AGO amortis	4 079	1 218	8 586
TCL	2 345	1 813	8 988
Contribution sociale de solidarité	200	-	-
Autres charges *	-	12	12
Total	30 849	26 963	122 083

* La VL du 26/02/2018 a été publiée à tort avec une majoration de 4 millimes, l'impact net de cette erreur a engendré une charge supplémentaire de 12 dinars jugée non significative.

5 - Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements /actif net moyen** soit : $131\ 817 / 62\ 812\ 762 = 0,21\%$
- **Autres charges / actif net moyen** soit : $30\ 849 / 62\ 812\ 762 = 0,05\%$

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

- La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.